



BS_2023_33B

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, à neuf heures trente, se sont réunis à la salle polyvalente de MASSÉRAC, sur convocation adressée le neuf juin deux mille-vingt-trois, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, 1^{er} Vice-Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET, Fabrice SANCHEZ, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : M. Fabrice SANCHEZ

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Votants : 7 Pouvoir : 0

A DISTANCE (visioconférence) :

M. Frédéric LAUNAY

ABSENTS EXCUSÉS :

MM. Jean-Michel BRARD, Jean-Marc JOUNIER, Claude CAUDAL et Yves TAILLANDIER

ANTENNES : PROLONGATION DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DES OUVRAGES D'ATLANTIC'EAU

Par délibération en date du 7 juillet 2017, le comité syndical d'atlantic'eau a décidé à l'unanimité de ne pas reconduire les conventions d'occupation du domaine public passées avec les opérateurs de télécommunications sur les réservoirs d'eau potable, dès lors qu'elles arriveront à échéance.

Depuis 2018, les opérateurs de téléphonie recherchent des sites de repli, le plus souvent par la construction de pylônes, puis procèdent aux travaux de dépose selon les préconisations techniques d'atlantic'eau. Chaque site libéré fait l'objet d'une autorisation de travaux de dépose et d'un état des lieux de sortie.

Les difficultés rencontrées sont variables et conduisent à des délais de réalisation parfois longs. Ainsi certaines conventions ont fait l'objet d'avenants de prolongation jusqu'à juin 2023.

Il convient de faire un nouvel état d'avancement et d'acter les prolongations nécessaires.

Opérateurs	Tableau d'avancement			Sites de substitution
	Antennes à déposer	dont déposes intégrales actées et signées	dont déposes finalisées, levées de réserve en attente	Terrain d'implantation trouvé
Infracos	28	21	2	26
Orange	13	7	1	12
FREE	1	1	0	1
Radio Chrono	1	1	0	1
TdF	3	2	0	2
TowerCast	1	0	0	0
Total	47	32	3	42
			74,47%	89,36%

Commune d'implantation	Opérateur	Date de fin de la convention
La Haie-Fouassière	ORANGE	30/06/2023
Pornic	BT	30/06/2023
	SFR	30/06/2023
	ORANGE	30/06/2023
Saint-Brévin-les-Pins	INFRACOS	30/06/2023
	ORANGE	30/06/2023
Vertou	TOWERCAST	30/06/2023
St Nicolas de Redon	TDF	31/03/2024
	SFR	31/03/2024
Ingrandes-sur-Loire	INFRACOS	30/06/2024
	ORANGE	16/03/2024

Tout opérateur confondu, seuls les sites « Les Verreries » à Vertou, le château d'eau de St-Nicolas-de-Redon et de « La Hautière » à St-Brévin-les-Pins ne disposent pas de terrain de repli acté.

Toutefois, des discussions sur un site d'implantation appartenant à la CCSE sont en cours pour La Hautière à St-Brévin-les-Pins.

Concernant le site des Verreries à Vertou, malgré des démarches entreprises dès 2017, aucun site de repli n'a été trouvé par TowerCast. Toutes les demandes auprès de la commune ont fait l'objet d'un refus et ce, pour des raisons urbanistiques liées à l'impact visuel de l'infrastructure projetée. Au vu de la complexité de la situation et de l'absence de solutions alternatives, TowerCast sollicite auprès des élus d'atlantic'eau la possibilité :

- de renouveler le délai de prolongation arrivant à échéance le 30 juin 2023, pour une nouvelle période de 6 mois
- ou
- de rester locataire du site actuel par la signature d'une nouvelle convention dont les termes et conditions d'occupation relatifs en matière de sécurité et de pérennité du réservoir feront l'objet d'un soin particulier.

Quant au site de substitution qui avait été trouvé pour St-Nicolas-de-Redon, la commune a résilié le bail consenti à Orange (date d'échéance : 22 mai 2031). Les antennes installées sur le pylône de TDF n'ont donc actuellement pas de repli identifié.

Actuellement, 3 pylônes sont en cours de montage : Ingrandes-sur-Loire, La Haie-Fouassière et Pornic.

Conformément à ses attributions, le bureau syndical est aujourd'hui invité à se prononcer sur les avenants de prolongation et notamment les délais de prolongation suivants :

Commune d'implantation	Opérateur	Date de fin de la convention	Durée proposée de prolongation	Informations
La Haie-Fouassière	ORANGE	30/06/2023	6 mois	Pylône construit Dépose après Paimboeuf (fin juin 2023)
Pornic	BT	30/06/2023	3 mois	Pylône construit Dépose conjointe des 3 opérateurs en cours de programmation (EDLE : fin août 2023)
	SFR	30/06/2023	3 mois	
	ORANGE	30/06/2023	3 mois	
Saint-Brévin-les-Pins	INFRACOS	30/06/2023	6 mois	Terrain d'implantation en cours de négociation MOA : TOTEM
	ORANGE	30/06/2023	6 mois	
Vertou	TOWERCAST	30/06/2023	6 mois	Refus_Commune

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 (CS_2020_30) relative aux délégations de compétences au Bureau syndical et au Président,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2017_21 du 07 juillet 2017,

Vu les conventions susvisées et leurs projets d'avenants de prolongation,

Considérant les délais d'études, de procédure et de travaux nécessaires au déplacement des équipements de télécommunications présents sur les installations du service d'eau,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER la prolongation des conventions d'occupation du domaine public présentées dans le tableau ci-dessus,**

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les avenants joints ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

BS_2023_33B

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 29/06/2023

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 29/06/2023

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Michel BRARD

